

Motion du groupe socialiste déposée pour la séance du Conseil général de Val-de-Ruz du 16 décembre 2019

Résilience de Val-de-Ruz face aux catastrophes naturelles

Les inondations du Pâquier, de Villiers et de Dombresson le 21 juin dernier ont montré que notre commune n'est pas à l'abri de catastrophes naturelles. Selon les prévisions des experts du climat, les changements que nous vivons actuellement devraient occasionner des événements extrêmes de plus en plus fréquemment. Dans la même année, de fortes pluies peuvent être suivies d'une période anormalement sèche et chaude.

La carte des dangers naturels de notre région a été réalisée au niveau cantonal. En tenant compte des informations existantes, nous demandons au Conseil communal de mandater une institution spécialisée pour identifier les mesures préventives à considérer sur l'ensemble du territoire communal (124 km²). A l'avenir, ces mesures devraient concerner aussi bien les zones à bâtir, que les forêts protectrices ou les zones inondables.

Par cette évaluation, le Conseil communal est prié de montrer quels aménagements pourraient être réalisés pour diminuer l'impact de ces catastrophes naturelles.

Au nom du groupe socialiste: Pierre Studer et André Vallat